



Lettre d'accompagnement au PV d'Assemblée Générale du 19/12/2025

Cette AG, calme en apparence, a clairement souligné les différends entre propriétaires (certains propriétaires) et le CA sortant. Elle n'a dû son calme qu'à 2 choses :

- les consignes de modération données au sein des 2 parties
- l'accord donné aux propriétaires de présenter leurs projets 2026 (co-navigations privées par essence hors du périmètre de l'association et donc également de l'AG.)

Malgré les votes globalement favorables à la continuité du projet de grand voyage associatif à bord de Glaz, les échanges en assemblée générale et ceux qui ont suivi mettent en évidence que rien n'est réglé côté propriétaires et que les tensions sont toujours bien présentes.

« Destination LOFOTEN », le premier vrai Grand Voyage de l'association, est d'une certaine manière victime de son succès. En même temps qu'apparaissent des souhaits « d'équité » et des discours de « pourquoi pas nous »... émergent aussi, dans le champ des co-navigations privés, d'autres projets de Grands Voyages qui ne sont pas dans la complémentarité recherchée.

Dans ce contexte qui n'était pas attendu, le concept même de Grands Voyages associatifs mis en place par l'association (sur un navire partagé constitué d'équipages autonomes à bord duquel chacun est libre de se sentir acteur d'un voyage ou d'une aventure) au sein des Voiles Tolosanes, est menacé

Les abstentions et les votes négatifs de certains propriétaires, dont ceux de leur nouveau représentant entrant au CA montrent bien le potentiel conflictuel. Le risque d'incompatibilité de personnes au sein du CA était souligné dans le CR du CA du 19/12 et le renouvellement du CA n'a pas été approuvé à l'unanimité. De ce fait, les activités au sein du CA et l'ensemble des actions nécessaires au bon fonctionnement de l'association seront décuplées et ne se feront pas dans la sérénité.

Un certain nombre de membres du CA et de l'association, ne souhaite pas œuvrer en vain dans une ambiance où l'amitié et la bienveillance souhaitée à la création de l'association, et inscrite aux statuts, n'est plus partagée. Ils ne souhaitent pas devoir défendre sans cesse la viabilité du concept particulier de grands voyages associatifs.

Ils aspirent à la sérénité pour la préparation du voyage 2026 et, souhaitant retrouver leur motivation, vont de ce fait, présenter leur démission au nouveau CA.

Ils prendront rapidement leur distance et leur autonomie vis-à-vis de l'association telle qu'elle existe aujourd'hui. Ils continueront dans une nouvelle structure, de monter et de défendre ce type de projets fédérateurs, riches en partage de responsabilités, de compétences, de bienveillance et d'amitié.

Nous faisons le vœu que ces deux structures complémentaires, distinctes mais animées par des valeurs communes, puissent évoluer en bonne intelligence, se nourrir mutuellement de leurs expériences et rester, chacune à leur manière, des espaces de rencontres, d'engagement et de plaisir partagé.

Les membres du CA-2025